

RÈGLEMENT DE L'ARDENNES MÉGA TRAIL

« Les voies de l'héritage »



Dates :

Jeudi 18 juin 2026

Vendredi 19 juin 2026

Samedi 20 juin 2026

Article 1 : Descriptif des courses et profils des parcours

La participation aux différentes épreuves de l'Ardennes Méga Trail implique une parfaite conscience des risques inhérents à la pratique du trail en milieu naturel. Chaque coureur s'engage à être autonome, préparé et équipé en conséquence.

Nouveauté 2026 : Supr'AMT – 100 Miles

En 2026, l'Ardennes Méga Trail franchit une nouvelle étape avec la création de son tout premier 100 miles ardennais : le Supr'AMT 100 Miles.

Cette aventure rend hommage à l'esprit originel du trail : exigence, autonomie, robustesse et immersion totale dans la nature. Un départ délocalisé avec un départ au fort de Charlemont à GIVET. Les coureurs seront conduits par l'organisation sur le lieu de départ, il ne sera pas possible de s'y rendre par ses propres moyens afin de partager dès les Hautes rivières cette belle aventure. Un format en deux étapes :

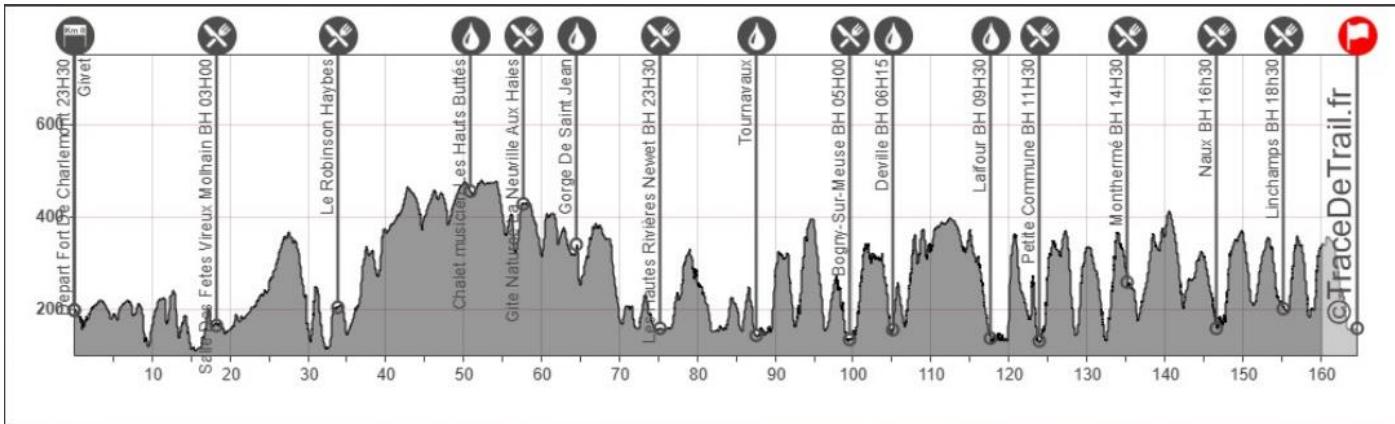
1 rejoindre Hautes-Rivières dans un temps limité, sans chronométrage, avec pour seul objectif d'être présent au départ officiel de l'AMT.

2 prendre le départ de l'AMT avec les autres participants soit 160 km au total.

Une expérience hors norme : pas de balisage traditionnel mais une vraie aventure, guidée par une trace GPS et une carte IGN, avec seulement 3 ravitaillements et 2 points d'eau.

. Limité à 160 participants, le Supr'AMT 100 Miles fera entrer ses finishers dans l'histoire de cette première édition.

Un départ inédit, une aventure imprévisible, une légende à écrire : serez-vous parmi les pionniers ?



Distance : ~160 km

Dénivelé : +7 000 m

Terrain : sentiers et chemins forestiers

Public visé : athlètes expérimentés en Ultra-Trail, maîtrisant endurance, adresse et adaptation en milieu naturel exigeant.

Informations spécifiques

Les coureurs qui souhaitent s'inscrire doivent être pleinement conscients de la nature du Supr'AMT :

Un Ultra-Trail exigeant avec un fort dénivelé, au cœur d'un vaste massif forestier.

Des secteurs techniques et exposés, avec passages proches d'à-pics vertigineux, difficiles d'accès pour les secours.

Une première partie sans balisage, une trace gpx (à suivre) ou une carte IGN vous seront transmises.

De larges portions sans couverture réseau mobile.

Une partie de l'épreuve disputée de nuit.

Des traversées de ruisseaux, rivières, villages et routes ouvertes à la circulation.

Des conditions météo pouvant rendre encore plus dangereuses certaines zones : passages rocheux, mains courantes, échelles, etc.

Des traversées de route sans bénévoles qui vous obligent à être vigilant et à respecter le code de la route.

Les participants s'engagent à :

- Porter sur eux en permanence les aliments et le matériel leur permettant d'être autonomes sur au moins 20 km.
- S'équiper pour faire face à d'éventuelles conditions météorologiques extrêmes et à la nuit.
- Déposer, s'ils le souhaitent, un sac d'allègement à la base des Hautes Rivières (Km 75).
- De porter le maillot officiel du Supr'AMT au départ de la course AMT et à son arrivée
- Porter en permanence sur eux la balise GPS fournie par l'organisation
- A rester, à leur arrivée sur la base de hautes rivières (newet) à mi parcours, dans l'espace aménagé par l'organisation afin de préserver l'équité entre tous les coureurs. ceux-ci auront à leur disposition des douches, des lits de camp, un ravitaillement.

Ardennes Méga Trail (AMT)



Distance : ~90 km

Dénivelé : +4 000 m

Terrain : sentiers et chemins forestiers

Public visé : athlètes expérimentés en Ultra-Trail, maîtrisant endurance, adresse et adaptation en milieu naturel exigeant.

Informations spécifiques

Les coureurs qui souhaitent s'inscrire doivent être pleinement conscients de la nature de l'Ardennes Méga Trail :

Un Ultra-Trail exigeant avec un fort dénivelé, au cœur d'un vaste massif forestier.

Des secteurs techniques et exposés, avec passages proches d'à-pics vertigineux, difficiles d'accès pour les secours.

Un risque de dé-balisage inhérent à ce type d'épreuve.

De larges portions sans couverture réseau mobile.

Une partie de l'épreuve disputée de nuit.

Des traversées de ruisseaux, rivières, villages et routes ouvertes à la circulation.

Des conditions météo pouvant rendre encore plus dangereuses certaines zones : passages rocheux, mains courantes, échelles, etc.

Les participants s'engagent à :

- Porter sur eux en permanence les aliments et le matériel leur permettant d'être autonomes sur au moins 20 km.
- S'équiper pour faire face à d'éventuelles conditions météorologiques extrêmes et à la nuit.
- Déposer, s'ils le souhaitent, un sac d'allègement à la base de la Petite Commune (Km 49).

Roc La Tour (RLT)



Distance : ~55 km

Dénivelé : +2 300 m

Terrain : sentiers et chemins forestiers

Public visé : destiné à des traileurs confirmés, capables de gérer un effort long et technique.

Informations spécifiques

Trail exigeant avec un fort dénivelé en pleine forêt.

Secteurs techniques et exposés, en bord d'à-pics où l'accès des secours est difficile.

Risque de dé-baliseage.

Portions sans couverture téléphonique.

Course partiellement de nuit, avec traversées de ruisseaux, rivières, villages et routes ouvertes à la circulation.

Conditions météo pouvant rendre certaines zones très dangereuses (rochers, mains courantes, etc.).

Les participants s'engagent à :

- Porter en permanence nourriture et matériel assurant une autonomie de 20 km.
- Être équipé pour la nuit et pour des conditions extrêmes.

⚠ Aucun sac d'allègement n'est prévu pour le RLT.

Saut Thibault (LST)



Distance : ~35 km

Dénivelé : +1 300 m

Terrain : sentiers et chemins forestiers

Public visé : athlètes entraînés au trail court mais technique, nécessitant endurance et agilité.

Informations spécifiques

Trail court mais exigeant, avec un fort dénivelé au cœur d'une forêt dense.

Secteurs techniques et exposés, parfois au bord d'â-pics vertigineux.

Risque de dé-balisage.

Portions sans réseau téléphonique.

Course pouvant se dérouler en partie de nuit, avec traversées de ruisseaux, rivières, villages et routes ouvertes à la circulation.

Conditions météo rendant certains passages particulièrement délicats (rochers, sentiers escarpés, mains courantes, etc.).

Les participants s'engagent à :

- Porter en permanence nourriture et matériel assurant une autonomie de 10 km.
- Être équipé pour la nuit et pour des conditions météorologiques extrêmes.

⚠ Aucun sac d'allègement n'est prévu pour le LST.

Crêtes de Semoy (CDS)



Distance : ~15 km

Dénivelé : +500 m

Terrain : sentiers et chemins forestiers

Public visé : coureurs initiés au trail découverte, recherchant immersion et plaisir en pleine nature.

Informations spécifiques

Trail découverte avec dénivelé modéré, mais engagé par son environnement naturel.

Passages techniques et exposés, parfois proches d'â-pics vertigineux.

Risque de dé-balisage.

Portions sans couverture téléphonique.

Course pouvant se dérouler en partie de nuit, avec traversées de ruisseaux, rivières, villages et routes ouvertes à la circulation.

Conditions météo pouvant rendre certains secteurs dangereux (zones rocheuses, passages escarpés, etc.).

Engagement des participants

- Porter en permanence nourriture et matériel assurant une autonomie de 5 km.

. En résumé : quelle que soit l'épreuve choisie, chaque participant doit être conscient que l'AMT et ses courses associées se déroulent en milieu naturel engagé, avec des risques réels. La préparation physique, l'expérience et l'autonomie sont indispensables pour y participer en sécurité.

Exclusions de participation

Les parcours comportent des passages techniques (échelles, cordes, traversées de rivières, rochers, etc.), incompatibles avec le transport d'une Joëlette.

Pour des raisons de sécurité, il est interdit d'être accompagné par un pacer, un animal, un vélo, une trottinette, une moto, etc.

AMT Kids – 3 courses pour jeunes traileurs

Parce que la passion du trail s'éveille tôt, l'AMT Kids propose trois épreuves ludiques et festives pour les 6 à 17 ans.

- Ambiance garantie : déguisements conseillés, animations sur le parcours, ravitaillement gourmand et – si la météo le permet – un passage dans l'eau !
- Chaque participant sera récompensé.
- L'Enfer des Kids sera chronomtré.

Le P'tit Newet :

Pour les moins de 10 ans (nés en 2017 et après)

Distance : 800 m

Possibilité d'être accompagné par un adulte

Départ : samedi 20 juin, 10h00

La Ronde des Hatrelles :

Pour les 10-14 ans (nés entre 2013 et 2016)

Distance : 1 600 m | +20 m D+

Départ : samedi 20 juin, 10h15

L'Enfer des Kids :

Pour les 14-17 ans (nés entre 2009 et 2012)

Distance : 3 000 m | +90 m D+

Départ : vendredi 19 juin, 19h30 (course en soirée, dans l'esprit de l'AMT)

Randonnées

Nous vous proposons une randonnée libre de 10 km et 300 mètres de dénivelé positif ouverte à tous qui vous permettra de découvrir les hauteurs des Hautes rivières par le point de vue de la croix d'enfer. Les randonneurs doivent se rendre compte que

le dénivelé est important et nécessite une bonne condition physique et un équipement adapté. Le départ sera possible entre 09h et 10 heures à votre convenance. le prix de la randonnée sera de 5 euros.

Article 2 : Inscriptions

Les épreuves Supr'AMT, AMT, RLT, LST et CDS sont ouvertes aux coureurs selon les catégories d'âge définies dans le tableau officiel.

Course	Distance Km	D+ mètres	Km-Effort	Catégorie du Trail	Baby Athlé	Éveil Athlé	Poussins	Benjamins	Minimes	Cadets	Juniors	Espoirs	Séniors	Masters
					BB (U7)	EA (U10)	PO (U12)	BE (U14)	MI (U16)	CA (U18)	JU (U20)	ES (U23)	SE	MA
					2020	2017-2019	2015-2016	2013-2014	2011-2012	2009-2010	2007-2008	2004-2006	1992-2003	1991 et avant
					Moins de 7 ans	7 à 9 ans	10 et 11 ans	12 et 13 ans	14 et 15 ans	16 et 17 ans	18 et 19 ans	20 à 22 ans	23 à 34 ans	35 ans et plus
Supr'AMT	160	7000	230	XXL	Non	non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui
AMT	90	4000	130	L	Non	non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui
RLT	55	2300	78	M	Non	non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui
LST	35	1300	48	S	Non	non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui
CDS	15	500	20	XXS	Non	non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui
L'enfer Kids	2,9	90	3,8	Kids	Non	non	Non	Non	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non
La Ronde de Hatrelles	1,5	20	1,7	Kids	Non	non	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Le p'tit Newet	0,9	0	0,9	Kids	Oui	oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non

L'inscription est soumise à la présentation d'une licence valide ou d'un Parcours Prévention Santé (PPS).

Pour valider l'inscription, le coureur devra fournir :

Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

Pour les licenciés :

- Une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées),
- Ou une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes : o Fédération des clubs de la défense (FCD), o Fédération française du sport adapté (FFSA), o Fédération française handisport (FFH), o Fédération sportive de la police nationale (FSPN), o Fédération sportive des ASPTT, o Fédération sportive et culturelle de France(FSCF), o Fédération sportive et gymnique du travail(FSGT), o Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP),

Pour les non licenciés :

En application de la loi du 02 mars 2022 et de son décret d'application du 22 juin 2022, le Parcours Prévention Santé (PPS) remplace le certificat médical pour tous les coureurs majeurs non licenciés FFA, lors des compétitions.

Le PPS est une démarche rapide et simple qui atteste que le coureur a pris connaissance des risques encourus dans la pratique sportive en compétition. En quelques étapes, il remplace désormais le certificat médical :

Si vous êtes non licencié FFA majeur vous devez dorénavant :

1. Vous connecter au site PPS : <https://pps.athle.fr>
2. Saisir vos coordonnées
3. Visionner 3 courtes vidéos sur la prévention et la sécurité, puis confirmer
4. Recevoir l'attestation PPS par email.
5. Je m'inscris :
 - a. En ligne, j'indique mon N° de PPS.
 - b. Manuellement, je joins à mon bulletin d'inscription une copie de mon attestation PPS. (L'organisateur pourra éventuellement vérifier son authenticité en scannant le QR code qui s'y trouve).

Si vous êtes non licenciés FFA mineur vous devez toujours :

1. Remplir le questionnaire de santé FFA avec l'aide de la personne exerçant l'autorité parentale. Les réponses du questionnaire sont strictement confidentielles et ne doivent pas être communiquées à l'organisateur.
 - a. Si vous avez répondu NON à toutes les questions : Vous devez transmettre le résultat du questionnaire lors de votre inscription. Si aucune réponse positive, vous n'avez pas à fournir de certificat médical.
 - b. Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions, ou si vous refusez de répondre, vous devez consulter un médecin et lui présenter ce questionnaire renseigné. Puis fournir un certificat médical lors de votre inscription.

Téléchargez le **Questionnaire de Santé**.

L'attention des coureurs est attirée sur le fait qu'au-delà de l'obligation légale du point précédent, une visite médicale sérieuse permet de détecter d'éventuels problèmes de santé incompatibles avec une course en compétition, et ce, même si le coureur se sent en parfaite condition physique. A ce titre, un électrocardiogramme d'effort est fortement conseillé, d'autant plus si le coureur a 40 ans ou plus.

Les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la course à pied en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à l'IAAF. Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, il doit être fourni une traduction en français.

L'attestation de parcours de prévention santé, le questionnaire de Santé ou la photocopie de licence doivent être impérativement insérés lors de votre inscription. A défaut, l'inscription ne pourra pas être finalisée en vue de sa validation.

Tarification & modalités d'inscription

			CDS	LST	RLT	AMT	Supr'AMT	L'enfer des Kid's	Kid's
Du 20/12/2025 à 00h01	au	20/12/2025 à 23h59	18	30	50	85	135	8	5
21/12/2025	au	31/12/2025 à 23h59	20	35	60	95	160	8	5
01/01/2026	au	31/01/26 à 23h59	22	40	65	105	180	8	5
01/02/2026	au	31/03/26 à 23h59	25	45	70	115	200	8	5
01/04/2026	au	31-05-2026 à 23h59	28	50	75	125	220	8	5
01/06/2026	au	07-06-2026 à 23h59	30	60	80	135	240	10	5
Sur place			NON	NON	NON	NON	NON	NON	7

Inscriptions exclusivement en ligne via le site officiel www.ardennes-megatrail.com ou <https://ultratiming.ledossard.com/inscription/index.php?id=3350>

Exception : inscriptions sur place uniquement pour les courses AMT Kids (Le P'tit Newet et La Ronde des Hatrelles).

Paiement sécurisé en ligne.

Confirmation envoyée par e-mail après validation.

La validité de l'inscription peut être vérifiée à tout moment sur le site officiel ou sur ledossard.com.

Validation de l'inscription

Tout dossier incomplet est refusé.

L'inscription est personnelle, ferme et définitive.

Aucun remboursement ne sera effectué, sauf cas prévus à l'Article 8 – Annulation.

Transfert d'inscription

Règlement ARDENNES MEGA TRAIL 2026 – MAJ 11/12/2025

Les transferts sont autorisés uniquement via la plateforme d'inscription, selon les conditions précisées dans l'article 7. Toute cession effectuée en dehors de cette procédure est interdite.

En cas de transfert illégal :

Le cédant est responsable de tout accident causé ou subi par le bénéficiaire,
Le bénéficiaire est automatiquement disqualifié.

• **En résumé** : sans licence valide, PPS, questionnaire de santé (pour les mineurs) ou certificat médical pour les étrangers, l'inscription ne pourra pas être validée.

Inscriptions des courses jeunes

En ligne (via ledossard.com)

5 € : Le P'tit Newet & La Ronde des Hatrelles

8 € : L'Enfer des Kids

⚠ Pour L'Enfer des Kids, un questionnaire de santé FFA est obligatoire (cf. article 3 du règlement).

Sur place (uniquement pour Le P'tit Newet et La Ronde des Hatrelles)

7 €, jusqu'à 1h avant le départ

• Pas de certificat médical requis. Une décharge parentale doit être remplie en ligne (ledossard.com ou ardennes-megatrail.com).
• Chaque enfant pré inscrit recevra un dossard nominatif.

Article 3 : Remise de dossard, horaires départ et podiums, et barrières horaires

Remise des dossards

- À Charleville-Mézières – DECATHLON
- 55 Route de Prix, 08000 Charleville-Mézières
- Samedi 13 juin 2026 : 9h30 – 18h30
- Lundi 15 juin 2026 : 11h00 – 14h00 et 16h30 – 18h45
- Mardi 16 juin 2026 : 11h00 – 14h00 et 16h30 – 18h45
- Mercredi 17 juin 2026 : 11h00 – 18h30
- Jeudi 18 juin 2026 : 11h00 – 14h00

- Aux Hautes-Rivières – Base de Newet
- Village AMT, Les Hautes-Rivières (08800)
 - Jeudi 18 juin 2026 : 18h00 – 20h00 uniquement pour la Supr'AMT
 - Vendredi 19 juin 2026 : 16h00 – 22h00
 - Samedi 20 juin 2026 : 15h00 – 16h45

⚠ Aucun dossard ne sera délivré en dehors de ces horaires.

Conditions de retrait

Présentation obligatoire d'une pièce d'identité et du téléphone portable (contrôle du numéro).

Le retrait par une tierce personne est autorisé, uniquement sur présentation de la pièce d'identité du coureur et avec vérification du téléphone.

Horaires de départ

• Tous les départs se feront depuis la base sportive de Newet (Les Hautes-Rivières – 08800).

⚠ Les horaires peuvent être ajustés par l'organisation si nécessaire.

Courses adultes

- Supr'AMT 100 Miles : jeudi 18 juin 2026 – 18h Accueil Base Newet / 19h Départ Bus / 23h30 (départ réel)
- LST : vendredi 19 juin 2026 – 18h00
- AMT : samedi 20 juin 2026 – 00h01
- RLT : samedi 20 juin 2026 – 5h00
- CDS : samedi 20 juin 2026 – 17h00

Courses jeunes – AMT Kid's

- L'Enfer des Kid's : vendredi 19 juin 2026 – 19h30
- Le P'tit Newet : samedi 20 juin 2026 – 10h00
- La Ronde des Hatrelles : samedi 20 juin 2026 – 10h15

Barrières horaires

Les barrières horaires notées dans le tableau ci-dessous, s'appliquent aux sorties des aires de ravitaillement ; tout coureur hors délais sera mis hors course.

BARRIERES HORAIRES Ardennes Méga Trail 2026

Points de	CDS 20/06		LST 19/06		RLT 20/06		AMT 20/06	
	KM	Barrière	KM	Barrière	KM	Barrière	KM	Barrière
Départ	0	17h00	0	18h00	0	05h00	0	00h01
Tournavaux					12	7h10	12	2h10
Bogny					24	9h30	24	5h
Deville							30	6h15
Laifour							42	9h30
Petite Commune							48	11h30
Monthermé					33.0	11h30	60	14h30
Naux	8.5	18h30	8.5	19h30	45	14h	71	16h30
Naux			17	21h				
Champ Bernard			20	21h40				
Linchamps			25	23h			80	18h30
Arrivée	15	20h30	35	01h00	55	16h30	90	20h30
Supr'AMT 18/06								
KM	Lieu					Barrière		
0	Départ Bus Newet					19h00		
0	Départ Fort de Charlemont					23h30		
18	Salle des fêtes Vireux Molhain					03h00		
75	Les Hautes-Rivières (Newet)					23h30		

En blanc : Temps de passage prévisionnel

En rouge : Barrière Horaire à la sortie du Ravitaillement synonyme d'arrêt de la course

En orange : Barrière Horaire à l'entrée du Ravitaillement synonyme d'arrêt de la course

Ceux qui poursuivraient leur progression le feraient sous leur propre responsabilité et hors organisation.

⚠ En cas d'intempéries ou sur demande des autorités, un parcours de repli pourra être proposé.

Podiums & récompenses

L'Enfer des Kids : vendredi 19 juin 2026, à partir de 20h30 (scratch H/F)

LST : vendredi 19 juin 2026, à partir de 22h00 (scratch H/F)

RLT : samedi 20 juin 2026, à partir de 13h30 (scratch H/F)

AMT : samedi 20 juin 2026, à partir de 14h00 (scratch H/F)

Supr'AMT : samedi 20 juin 2026, à partir de 14h30 (scratch H/F)

CDS : samedi 20 juin 2026, à partir de 20h00 (scratch H/F)

AMT Kids : un souvenir sera offert à chaque participant

Article 4 : Sécurité course

La sécurité des participants est une priorité de l'organisation. Chaque coureur doit respecter les règles suivantes afin de garantir sa propre protection ainsi que celle des autres.

Règles de circulation

Sur toutes les portions de parcours empruntant la voie publique, les participants doivent se conformer au Code de la route :

- Utilisation obligatoire des trottoirs
- Franchissement uniquement aux passages piétons.

Chaque coureur est entièrement responsable en cas de manquement à ces obligations.

Dispositif de secours

La sécurité est assurée par une équipe de secouristes et médecins, reliés par un système de liaisons radio.

Des postes de secours sont implantés le long du parcours, connectés en temps réel au PC course.

Ces postes sont destinés à intervenir auprès de toute personne en danger, avec les moyens propres à l'organisation.

Obligations des participants

Le dossard doit être porté de manière visible pour faciliter les pointages. Tout manquement pourra entraîner des sanctions. Les coureurs sont tenus de porter assistance à toute personne en difficulté et d'en informer immédiatement les secours et l'organisation.

Le téléphone portable est obligatoire :

Chaque coureur doit enregistrer le numéro d'urgence fourni par l'organisation avant la course, ce numéro permettra de contacter rapidement le PC sécurité en cas de problème.

Des pointages officiels seront effectués tout au long du parcours.

Informations médicales

Il est vivement conseillé à tout participant suivant un traitement médical d'en informer l'organisation en amont (notamment en cas de diabète, allergies, pathologies cardiaques ou circulatoires, traitements anticoagulants, etc.), afin de faciliter une éventuelle prise en charge par les secours.

• L'organisation se réserve le droit de mettre hors course tout participant ne respectant pas ces règles de sécurité.

Article 5 : Ravitaillement & Assurances

AMT : 8 ravitaillements Dont 4 solides et 4 liquides + Arrivée	RLT : 4 ravitaillements Dont 2 solides et 2 liquides + Arrivée
---	---

LST : 3 ravitaillements Dont 2 solides et 1 liquide + Arrivée	CDS : 1 ravitaillement En eau + Arrivée
--	--

Supr'AMT : ravitaillements spécifiques précisés dans le descriptif de l'épreuve (cf. Article 1)

Aucun gobelet ne sera fourni par l'organisation

Sacs coureurs d'allègement – sacs d'arrivée

Chaque participant peut confier un sac (change, nécessaire de douche) avant le départ.

Le sac doit porter l'étiquette fournie par l'organisation avec le numéro de dossard.

Dépôt : jusqu'à 1h avant le départ de la course.

Récupération : à l'arrivée, jusqu'à 30 minutes après l'arrivée du dernier coureur de l'épreuve.

Sac d'allègement

AMT : possibilité de déposer 1 sac qui sera acheminé à la base de la Petite Commune.

Supr'AMT : possibilité de déposer 2 sacs, acheminés à des points stratégiques (dont Petite Commune).

⚠ Les bâtons ne peuvent pas être laissés dans les sacs d'allègement.

Assistance extérieure

Toutes les **assistances extérieures** (alimentaires, accompagnateurs ou autres...) sont interdites sur le parcours de la course sauf cas exceptionnels, sous peine de disqualification, notamment : dépose de bouteilles et de nourritures sur le parcours, achat de denrées alimentaires dans les villages traversés, ravitaillement sauvage dans les coffres de voitures, etc... L'assistance extérieure est aussi interdite sur les aires de ravitaillement à l'exception de la zone d'assistance de la Petite Commune, exception faite pour les 75 km non chronométrés du Supr'AMT

Zone d'assistance de la Petite Commune : cette zone est située à mi-parcours de l'AMT sur le ravitaillement de la Petite Commune.

Elle permet à chaque coureur :

- de se ravitailler (ravitaillement fourni par l'organisation ou tiré du sac)
- de se changer (sac de délestage donné en amont à l'organisation)
- de changer de matériel
- de se soigner (poste de secours sur place)
- d'être assisté d'un proche

⚠ Exception : sur le parcours secret du Supr'AMT (75 km non chronométrés), une assistance ponctuelle peut être tolérée.

• Résumé pratique : autonomie obligatoire, gobelet personnel, sacs gérés uniquement via l'organisation, assistance extérieure uniquement à la Petite Commune

Article 6 : Équipement obligatoire et conseillé

Chaque participant doit se conformer aux exigences de matériel définies par l'organisation.

Des contrôles inopinés pourront être effectués avant, pendant et après la course (cf. Article 6 et Article 14).

Tenue conseillée : vêtements adaptés aux conditions météo + chaussures de trail fermées.

Les coureurs participent sous leur propre responsabilité. Une préparation physique sérieuse et une bonne autonomie sont indispensables.

Ardennes Méga Trail (AMT et Supr'AMT)

Obligatoire

- Un gobelet (aucun gobelet fourni aux ravitaillements).
- Un téléphone portable en état de fonctionnement, allumé avec abonnement international pour les étrangers et le numéro d'urgence enregistré.
- Une couverture de survie
- Un sifflet
- Une lampe frontale en état de fonctionnement
- Une batterie ou frontale de secours

Conseillé

- Une réserve alimentaire permettant d'effectuer au moins 20km en totale autonomie soit 400 calories minimum
- Une bande adhésive élastique de 2m minimum, largeur 5 à 7 cm
- un contenant (poche à eau, flasques ou bouteilles) de 1,5 litres d'eau

Roc La Tour (RLT)

Obligatoire

- Un gobelet.
- Un téléphone portable en état de fonctionnement, allumé avec abonnement international pour les étrangers et le numéro d'urgence enregistré.
- Une couverture de survie
- Un sifflet

Conseillé

- Une réserve alimentaire permettant d'effectuer au moins 20km en totale autonomie soit 400 calories minimum
- Une lampe frontale en état de fonctionnement
- Une batterie ou frontale de secours
- Une bande adhésive élastique de 2m minimum, largeur 5 à 7 cm

- un contenant (poche à eau, flasques ou bouteilles) de 1,5 litres d'eau

Le Saut Thibault (LST)

Obligatoire

- Un gobelet.
- Un téléphone portable en état de fonctionnement, allumé avec abonnement international pour les étrangers et le numéro d'urgence enregistré.
- Une couverture de survie
- Un sifflet
- Une lampe frontale en état de fonctionnement
- Une batterie ou frontale de secours

Conseillé

- Une réserve alimentaire permettant d'effectuer au moins 10km en totale autonomie soit 200 calories minimum
- Une bande adhésive élastique de 2m minimum, largeur 5 à 7 cm
- un contenant (poche à eau, flasques ou bouteilles) de 1,0 litres d'eau

Crêtes De Semoy (CDS)

Obligatoire

- Un gobelet.
- Un téléphone portable en état de fonctionnement, allumé avec abonnement international pour les étrangers et le numéro d'urgence enregistré.
- Une couverture de survie
- Un sifflet
-

Conseillé

- Une réserve alimentaire permettant d'effectuer au moins 10 km en totale autonomie soit 200 calories minimum
- Une lampe frontale en état de fonctionnement
- Une batterie ou frontale de secours
- Une bande adhésive élastique de 2m minimum, largeur 5 à 7 cm
- un contenant (poche à eau, flasques ou bouteilles) de 0,5 litres d'eau

• L'absence de matériel obligatoire entraîne des pénalités pouvant aller jusqu'à la disqualification (cf. Article 14).

Article 7 : Conditions d'annulation, de remboursement et de modification d'inscription

L'organisation a établi des règles précises afin de garantir une gestion claire et équitable des inscriptions.

Annulation avec assurance souscrite :

Les participants peuvent souscrire une assurance proposée par l'organisation permettant un remboursement complet (hors frais

de plateforme) en cas d'annulation de leur inscription. Toute demande devra être effectuée au plus tard le 30 juin 2026 à 23h59 à l'adresse email suivante : contact@ardennes-megatrail.com

Annulation sans assurance :

Pour les participants n'ayant pas souscrit d'assurance :

1 : revente dossard via la plateforme d'inscription possible jusqu'au 10 juin 2026 inclus. Attention dans cette situation les options souscrites à l'origine seront perdues

2 : Transfert d'inscription possible uniquement au retrait du dossard entre le samedi 13 juin 2026 et le samedi 20 juin 17 heures.

Ces deux services proposés seront facturés 5 Euros.

3 : un remboursement de 50 % du montant du dossard (hors options et frais de plateforme) sera accordé pour toute annulation effectuée sur présentation d'un justificatif médical ou professionnel. Toute demande devra être effectuée au plus tard le 30 juin 2026 à 23h59 à l'adresse email suivante : contact@ardennes-megatrail.com

Modification de la distance :

Les participants pourront modifier la distance de leur course jusqu'au retrait de leur dossard.

Si la modification concerne une distance supérieure, la différence tarifaire devra être réglée.

Si la modification concerne une distance inférieure, aucun remboursement de la différence ne sera effectué.

• Ces conditions ont pour objectif d'assurer une gestion optimale et équitable de l'événement pour l'ensemble des participants.

Article 8 : Nombre de coureurs

Le nombre total de participants est limité à 4 500 coureurs, toutes épreuves confondues (adultes et jeunes, soit l'ensemble des 8 courses).

Article 9 : Antidopage

Les participants aux 8 courses (Supr'AMT, AMT, RLT, LST, CDS et L'Enfer des Kids) s'engagent à respecter strictement l'interdiction du dopage, ainsi que l'ensemble des dispositions relatives aux contrôles antidopage, telles que définies par les lois et règlements en vigueur, notamment les articles L.230-1 et suivants du Code du Sport.

Article 10 : Ethique de la course – Eco citoyenneté

L'inscription à l'une des 8 courses vaut acceptation du présent règlement et de l'éthique du trail.
L'Ardennes Méga Trail se veut respectueux de son environnement naturel et de son cadre humain.

1. Gestion des déchets

Afin de préserver l'environnement, aucun gobelet ne sera fourni sur les ravitaillements.
Chaque coureur doit emporter son propre gobelet, flasque ou gourde.

2. Respect des bénévoles

Les bénévoles consacrent leur temps libre pour rendre l'événement possible. La courtoisie et la gratitude envers eux sont une exigence absolue.

3. Respect de l'environnement

Interdiction formelle de jeter des déchets en dehors des zones prévues (poubelles aux ravitaillements et zones dédiées).

Éviter le gaspillage et limiter le sur-emballage (alimentaire, papier, matériel).

Les parcours empruntent parfois des propriétés privées : leur respect conditionne la pérennité de l'événement.

⚠ Des contrôles en course seront réalisés :

1^{re} infraction → pénalité d'1h

Récidive → exclusion définitive

4. Respect du parcours et des autres

Suivre scrupuleusement le parcours balisé afin de protéger la faune, la flore et les sols.

Toute tricherie caractérisée (coupure de parcours, aide extérieure illicite, etc.) entraîne une exclusion immédiate.

La compétition n'a de sens que dans le respect des autres concurrents.

5. Mobilité & stationnement

Les coureurs et leurs accompagnants doivent veiller à ce que leurs véhicules ne causent aucune dégradation à la végétation ni de gêne aux autres usagers.

Le covoiturage est fortement recommandé.

Le respect des zones de stationnement balisées est obligatoire (infos disponibles sur le site officiel).

6. Esprit d'entraide

Tout concurrent doit porter assistance à un autre coureur en difficulté (blessure, hypothermie, malaise...).

· En cas de secours porté, le temps arrêté pourra être décompté du temps final, après enquête et accord de la direction de course.

· Ces articles rappellent que l'Ardennes Méga Trail repose autant sur la performance sportive que sur le respect de l'éthique, de la nature et des personnes.

Article 11 : Classements et récompenses

Pour chacune des 6 courses (Supr'AMT, AMT, RLT, LST, CDS, L'Enfer des Kids), un classement officiel sera établi pour tous les coureurs ayant franchi la ligne d'arrivée dans le respect des barrières horaires.

Les 3 premiers scratch Hommes et 3 premières scratch Femmes de chaque course recevront une récompense.

Un lot finisher sera remis à tous les coureurs ayant terminé l'une des courses CDS, LST, RLT, AMT ou Supr'AMT.

Tous les participants aux courses AMT Kids recevront une récompense souvenir.

Aucun prix en argent ne sera attribué.

Trophées spéciaux (AMT) :

- Trophée Stéphane LAIDIE : 1er Ardennais au scratch de l'AMT
- Trophée Jean-Claude SANT : 1^{re} Ardennaise au scratch de l'AMT

(Résidant dans les Ardennes, adresse d'inscription faisant foi)

- Les résultats complets seront affichés à l'arrivée et publiés au plus tard le lendemain avant 18h00 sur le site officiel.
- Résultats en direct via l'application Ultratiming.

Article 12 : Assurance

L'épreuve est couverte par une assurance responsabilité civile souscrite par l'organisation (AIAC Courtage).

Les licenciés bénéficient des garanties associées à leur licence.

Les non-licenciés doivent souscrire leur propre assurance individuelle.

Il est fortement conseillé à tous les coureurs de souscrire une assurance individuelle accident couvrant leurs propres risques.

En cas d'abandon, de disqualification (par décision médicale ou organisationnelle), la responsabilité de l'organisation est dégagée.

Article 13 : Pénalités et disqualification

Pénalités :

- 15 min : non-utilisation des trottoirs/passages piétons
- 15 min : dossard non visible
- 1 h : non-présentation du téléphone en état de marche
- 1 h : assistance alimentaire externe interdite

Matériel obligatoire manquant (selon l'épreuve) :

- CDS & LST : 10 min par objet manquant
- RLT : 20 min par objet manquant
- AMT & Supr'AMT : 30 min par objet manquant

Disqualification

- Non-assistance à un coureur en difficulté
- Manque de respect envers un bénévole ou l'organisation
- Non-respect du parcours
- Jet de détritus
- Dopage
- Refus d'examen médical ou de se soumettre à la décision du médecin

• Les organisateurs peuvent mettre hors course tout coureur ayant un comportement contraire à l'éthique sportive.

• Seul le médecin responsable peut décider d'une mise hors course pour raison médicale (dossard retiré, poursuite interdite).

• FFA : tout moyen d'aide externe (écouteurs, dispositifs électroniques, chien, etc.) est interdit et entraîne disqualification.

Abandon

Tout abandon doit être signalé au responsable du ravitaillement le plus proche et déclaré à la cellule abandon. Le coureur doit rejoindre la zone de ravitaillement par ses propres moyens. Le rapatriement vers la base sera assuré par navette après la fermeture des barrières horaires. **⚠ Respecter cette procédure est indispensable pour éviter des recherches inutiles par les secours.**

Article 14 : Modification du parcours, ou barrières horaires et annulation de la course

Pour des raisons de sécurité (météo défavorable, décision des autorités, incidents majeurs), l'organisation se réserve le droit :

De retarder le départ,
D'arrêter la course,
De modifier le parcours ou les barrières horaires,
D'annuler la course.

- Dans ces cas, aucune indemnisation ni remboursement ne pourra être réclamé.

Article 15 : Droit à l'image

En s'inscrivant, les participants autorisent l'organisation, ses partenaires, la FFA et les médias à utiliser leurs résultats et informations personnelles (classements), ainsi que toutes images fixes ou audiovisuelles les représentant (pendant ou après la course).

Cette autorisation s'applique à tous supports (dont documents promotionnels et publicitaires), dans le monde entier, pour la durée maximale prévue par la loi.

- Les coureurs souhaitant s'opposer à la publication de leurs résultats doivent en informer l'organisation et, le cas échéant, la FFA : cil@athle.fr
-

⚠ Toute inscription implique la connaissance et l'acceptation du présent règlement.